

LE DOUBLEMENT DU PLAFOND D'IMPUTATION DU DÉFICIT FONCIER

Objectifs pédagogiques et opérationnels

Comprendre le doublement du déficit foncier imputable sur les autres revenus du foyer fiscal s'inscrivant dans la lutte contre les passoires thermiques
Savoir l'appliquer comptablement pour transmettre la bonne information au propriétaire bailleur

Pré requis

Aucun

Public

Comptables et gestionnaires gérance
Juristes immobiliers
Conseils en gestion de patrimoine

Suivi et validation

Questions orales ou écrites (QCM)
Evaluation de la formation

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

Exposés théoriques
Présentation pratique, cas concrets et simulations
Assistance technique à la connexion et à l'utilisation de l'outil de visioconférence

Durée – Modalités

2h00
Présentiel ou distanciel synchrone
(classe virtuelle)

PROGRAMME DÉTAILLÉ

1. INTRODUCTION

Rappel des règles de détermination du revenu foncier
Le traitement du résultat déficitaire (principes de droit commun)

2. LA MESURE

La raison
Les références réglementaires

3. LES CONDITIONS D'APPLICATION

Le champ d'application de la mesure
Les années d'application
Les biens concernés
Les travaux éligibles
Les diagnostics nécessaires
Les nouvelles lignes (2044 et 2072) et les obligations comptables qui en résultent
Le caractère optionnel de la mesure

4. SYNTHÈSE

Cas pratiques et simulations chiffrées
Avantages et inconvénients

Formation éligible au renouvellement de la carte des professionnels de l'immobilier conformément au décret n°2016-173 du 17/02/2016